



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du 22 JUIN 2020**

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

Date de la convocation : 18 juin 2020.

Date d'affichage ordre du jour : 18 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune, **sous la présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.**

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mme BOULIER, Mme BUQUET, M. CALTOT, M. COUILLER, M. DELAMARE, M. GAUDICHON, Mme LECOQ, Mme LELIEVRE, Mme NÉE, M. ORIENT, Mme OSMONT, Mme PATENOTTE, M. POTHERAT, Mme SAHUT, Mme TALBOT, M. TOUTAIN, Mme GUERZA.

**Absents excusés** : M. BRUNG, M. ZEDDE.

M. BRUNG a donné pouvoir à Mme GUERZA

M. ZEDDE a donné pouvoir à Mme TALBOT.

**Secrétaire de séance : M. CALTOT**

**2020/48 : POUR LES RYTHMES SCOLAIRES : ACHAT EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE DE BON D'ACHAT POUR LES TROIS BÉNÉVOLES**

Comme tous les ans, afin de remercier les trois bénévoles intervenants dans le cadre des rythmes scolaires, il est proposé d'attribuer en fin d'année scolaire un bon d'achat de 200 euros, à chacune des trois bénévoles (Madame Devillers, Madame Marcel et Madame Siméon).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents,

- **autorise** Mme le Maire à attribuer en fin d'année scolaire un bon d'achat de 200 euros, à chacun des trois bénévoles (Madame Devillers, Madame Marcel et Madame Siméon) intervenants dans le cadre des rythmes scolaires.,
- **charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La somme de 600 euros sera inscrite au BP 2020.

Fait à Roumare le 22 juin 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire

Josiane LELIEVRE